

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3867-2013

Phase 2B

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

DÉCLARATION SOLENELLE POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussigné, JEAN-SÉBASTIEN HUET, chef de service, planification et affaires contractuelles, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations contenues aux tableaux de la réponse à la question 6.1 de la Demande de renseignements n° 3 de la Régie, soit la pièce Gaz Métro-12, Document 10 (« Informations confidentielles »);
4. Plus précisément, les Informations confidentielles contiennent les prix ou les informations permettant de les déduire, consentis par des tiers pour des outils de transport annuel FTSH;
5. Or les Informations caviardées qui y sont contenues sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures de Gaz Métro et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations caviardées pour une durée de dix ans;
7. En effet, Gaz Métro considère qu'au terme de cette période, les informations commerciales dont elle demande la confidentialité deviennent obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

JEAN-SÉBASTIEN HUET
Chef de service, planification et affaires
contractuelles

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 8^e jour de avril 2021

Commissaire à l'assermentation pour
le Québec